



S.I.A.E.P.A. Les 3Sources CAILLY, VA

Bierville - Bosc-Bérenger - Bosc-Bordel - Bosc-Mesnil - Bradiancourt - Bully - Cailly - Critot - Esclavelles - Esteville - Estouteville-Ecalles - Fontaine-en-Bray - La Rue St Pierre - Longuerue - Massy - Mathonville - Maucombe - Mauquenchy - Montérolier - Morgny La Pommeraye - Neufbosc - Pierreal - Quiévrecourt - Rocquemont - Roncherolles-en-Bray - Saint André sur Cailly - Saint Germain sous Cailly - Saint-Martin-Osmonville - Ste Geneviève-en-Bray - St Saëns - Sommersy - Vieux Manoir - Yquebeuf.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 076-200041432-20260313-2026120312-DE

2026.12.03.12 PROGRAMMATION ETUDES ET TRAVAUX SUBVENTION 2026 AC et ANC

L'an deux mil vingt-cinq, l'Assemblée Générale légalement convoquée le 05/02/2026, s'est réunie à l'Espace de l'Eau 11 chemin de La Varenne à Saint Martin Osmonville, le jeudi 12 mars 2026 à 18h30, sous la Présidence de Monsieur Georges MOLMY, Président du SIAEPA.

Secrétaire de Séance :

Nombre total de délégué(e)s en exercice	65
Nombre de délégué(e)s présent(e)s	33
Nombre de délégué(e)s représenté(e)s	4
Nombre total de voix	37

Etaient représentés :

Communes	Délégué(e)s	Suppléants	Pouvoirs
LONGUERUE	M Joël FORTIER		Mme Sébastien LEPILLER
QUIEVRECOURT	M Julien CHRISTOPHE		M Didier DUCLOS
ST ANDRÉ SUR CAILLY	M Régis LEMERCIER		M Georges MOLMY
ST ANDRÉ SUR CAILLY	M Jean-Marie VALLÉE		M Daniel CHABÉ

Communes	Délégué(e)s /Titulaires	P/E/A	Délegu	
Bierville	Mme Christine DUBOC	P	M Patrice DELAMARE	
Bosc-Bérenger	Mme Sandrine GUILBERT		M Benjamin GEORGET	
Bosc-Bordel	Mme Fabienne VERHAGHE	P	M Etienne TREHET	P
Bosc-Mesnil	Mme TORCHY Nathalie	P	M Pascal VAN DE STEENE	
Bradiancourt	M CROISE Jacques	P	M Alain GAUTIER	P
Buchy	M Joël SAVARY	P	M Dominique ALIX	
Bully	Mme Jocelyne LORMIER		M Christian COSSARD	
Cailly	Mme Ghislaine CARPENTIER	P	M Ludovic SUZÉ	
Critot	Mme Magali LEVILLAIN	P	M Vincent BOSQUAIN	P
Esclavelles	M Vincent HAUTCOEUR		Vincent TROUSSE	
Esteville	M Manuel GRENTE		M Denis LANGLOIS	P
Fontaine-en-Bray	Mme Christine DELAS	P	M Fouad NAMMOUR	P
La Rue St Pierre	M Jean CHARLIER	P	M Daniel CHABÉ	P
Longuerue	M Joël FORTIER	E	M Sébastien LEPILLER	P
Massy	M DUCLOS Didier	P	Mme Sandra GODARD	P
Mathonville	M PONTY JEAN JACQUES		M Yann PETIT	
Maucombe	M Léon BACHELOT	P	M Michel LESEIGNEUR	P
14Mauquenchy	M Régis HELLOT		M Christian RIMBERT	P
Montérolier	M Hervé HUNKELER	P	M Bénoni BONNET DE VALLEVILLE	
Morgny La Pommeraye	Mme Annie DEMADE		M Christian MAZIER	
Neufbosc	Mme Emilie GUÉRIN	P	Mme Edwige PAYEN	P
Pierreval	Mme HUBERT Sabrina		M Philippe CARLE	
Quièvecourt	M Philippe CHEMIN		M Christophe JULIEN	E
Rocquemont	M Arnaud DE BATS		M Philippe MOISSON	
Roncherolles-en-Bray	Mme GUENARD Nathalie	P	M Julien HACHE	
St André sur Cailly	M Jean-Marie VALLÉE	E	M Régis LEMERCIER	E
St Germain sous Cailly	M Jérôme PANNIER	P	M François DUPUIS	
St Martin Osmonville	Mme Corinne MAULAVÉ		M Serge CHEVAL	P
St Saëns	M Pascal TACCONI			
Ste Geneviève-en-Bray	Mme Jocelyne CHALANDO		M Guillaume HANIN	
Sommery	M CARON Didier	P	M Frédéric BAILLEUR	P
Vieux Manoir	M Philippe PARIS	P	M Jean-François PAPILLON	P
Yquebeuf	M Denis DOUYERE	P	M Georges MOLMY	P

P=Présent E =Excusé A= Absent

SIAEPA Les 3 Sources Cailly-Varenne-Béthune

SGC NEUFCHATEL-GOURNAY – Monsieur DERCHE – Conseiller Décideur Local

SIAEPA : Mesdames, ROY, HERAULT et ROUSSELIN

2026.12.03.12 PROGRAMMATION ETUDES ET TRAVAUX SUBVENTIO ID: 076-200041432-20260313-2026120312-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
 VU la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Comité Syndical a chargé Monsieur Georges MOLMY, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22,

Le SIAEPA Les 3 Sources a décidé de la programmation des Etudes, Travaux et Subventions suivante :

Marché 307 : Études et travaux de réhabilitation de la STEP de Sommerly (phase finale)

Marché 607 : Etudes et Travaux de réhabilitation de la Station Bosc Mesnil

Marché 609 : Schéma Directeur Assainissement AC et ANC (SDA) et programmation avec priorisation des travaux sur les canalisations d'eau usées de Cailly et Quièvecourt (eaux parasites)

Marché 617 : Renouvellement des canalisations AC à Cailly et extension lieudit « le floquet »

Marché 608 : Modalités de financement des Études et travaux de remise en état des installations ANC conventionnées rétrocedées.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que les travaux d'assainissement collectif et non collectif doivent être réalisés sous charte qualité des réseaux d'assainissement afin de bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau, ce qui implique, notamment, la mise en place d'études complémentaires par le Maître d'œuvre (CSPS, étude géotechnique, topographie, contrôle extérieur...)

Le Président demande au comité syndical d'entériner ses décisions :
 Monsieur Le Président procède à la mise au vote.

Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à : 33 voix pour :

Vote :

Membres présents 33

Membres représentés.....

Ayant voté pour.....

Ayant voté contre.....

S'étant abstenu.....

N'ayant pas pris part au vote....

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau pour la programmation des Etudes et Travaux mentionnés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et prêts nécessaires à l'élaboration de ce projet auprès du Conseil Départemental de Seine Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région, l'Etat, l'Union Européenne et autres financeurs potentiels ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à inscrire les crédits nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à demander auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime une dérogation pour le démarrage anticipé avant accord de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une dérogation pour le démarrage anticipé avant accord de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la couverture des frais d'acquisition du ou des terrains considérés (les frais de notaire et d'huissier, les différentes indemnités d'éviction, les éventuels frais de bornage, les éventuels frais d'aménagement (mise en herbe, verger) .
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
 Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

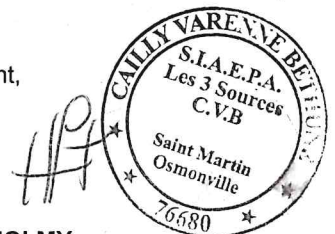
Certifié exécutoire par le Président,
 compte tenu de la transmission en Préfecture le 13/03/2026
 Et de la Publication le 13/03/2026

Le secrétaire de séance



Daniel CHABE

Le Président,



Georges MOLMY

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 076-200041432-20260313-2026120312-DE

